

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je voudrais demander au ministre du Travail s'il a reçu un télégramme par lequel M. Gérard Tremblay, vice-président de l'union du littoral de l'Atlantique de l'Association internationale des débardeurs, nie que les 15 p. 100 des débardeurs que la Fédération cherche à congédier soient des ouvriers occasionnels, et affirme que nombre de ces travailleurs ne sont pas encore assez vieux pour recevoir une pension, mais trop âgés pour travailler plus qu'à temps partiel. Le ministre ou le juge Lippé ont-ils eu l'occasion d'examiner les chiffres dont disposent les Archives centrales des ports du Saint-Laurent?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je n'ai pas reçu de télégramme en ce sens aujourd'hui; mais j'en ai reçu un hier. Je crois qu'un mot d'explication est de mise, étant donné que j'ai mentionné un essai de 15 ou 16 semaines de travail hier. Il s'agit d'une moyenne d'heures de travail, et non de semaines. Elle s'établit à quelque 15 ou 16 semaines.

Cette question pourrait être déferée au juge Lippé. J'y songerai sérieusement avant de m'entretenir avec le médiateur plus tard aujourd'hui.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre si l'allégation que renferme le télégramme de M. Tremblay est exacte, lorsqu'il prétend que jusqu'ici la Fédération des armateurs du Canada n'a pas encore répondu au mémoire de l'Association des débardeurs ni à la proposition qui lui a été faite?

L'hon. M. Nicholson: D'un point de vue technique, cela est peut-être exact. Cependant, les deux parties m'ont présenté des propositions et, en me fondant sur ces dernières, je leur ai fait des suggestions que je leur ai demandé d'étudier. Je crois que l'Association peut certainement déduire des observations que j'ai faites tard dimanche soir, qu'elle a reçu une réponse de la Fédération des armateurs. Certaines manœuvres ont été effectuées, comme il est d'usage au cours de négociations. Voilà pourquoi j'ai adopté cette ligne de conduite, en vue d'y mettre fin.

M. David Lewis (York-Sud): Je voudrais demander au ministre si, dans sa déclaration d'hier, il a transmis effectivement à l'Associa-
[M. l'Orateur.]

tion la proposition de la Fédération comportant des hausses fantastiques de salaire ou si la proposition faite à l'Association est différente de celle que la Fédération lui avait d'abord présentée officieusement.

L'hon. M. Nicholson: Il est difficile de répondre à une question de ce genre à l'appel de l'ordre du jour. La réponse comporterait de longues explications et je ne puis donc régler ce point en deux ou trois phrases.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Ne serait-ce pas une bonne idée que le ministre réponde à ces diverses questions et se prononce sur les points soulevés dans le présent télégramme? Après tout, je crois savoir que le premier ministre a reçu du Conseil du port de Montréal un avertissement d'après lequel tout autre retard apporté au règlement de cette grève serait «catastrophique». Ne serait-ce pas une bonne idée que la Chambre permette au ministre de revenir aux motions afin que nous puissions nous renseigner quelque peu là-dessus et établir les faits. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Le député de Sainte-Marie a la parole.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre est-il au courant du fait que la grève des débardeurs pourrait se régler très prochainement s'il assurait ceux-ci qu'il n'y aura pas de réduction du personnel d'ici le 31 décembre 1967?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, cette question prête à confusion.

M. Valade: Puis-je poser ma question autrement, monsieur l'Orateur? Le ministre a-t-il l'intention de proposer comme solution aux débardeurs qu'aucune diminution du personnel ne sera apportée avant le 31 décembre 1967, afin de mettre fin à cette grève?

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra que c'est la même question, posée en anglais.